

Le bulletin mensuel des AMM présente les décisions délivrées concernant des produits phytopharmaceutiques et adjuvants : les décisions de retraits de produits, les nouvelles autorisations de mise sur le marché et les modifications d'AMM majeures (nouveaux usages accordés, modification des conditions d'emploi, retraits d'usages, etc...).

Les nouvelles AMM concernent les produits de référence, génériques, de revente et de seconde gamme. Les seconds noms commerciaux ne sont pas mentionnés dans ce bulletin.

Actualité du mois :

- **Protection des « riverains » - A compter du 1^{er} juillet 2022**, en application de l'article 14-3 de l'arrêté du 4 mai 2017 modifié par l'arrêté du 15 janvier 2021, les restrictions relatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques déjà en vigueur seront étendues **aux habitations et lieux fréquentés par le public ou à usage collectif** (structures publiques ou privées). Ces dispositions concernent les résidents, usagers, élèves, employés, patients ou clients des hôtels, auberges, cimetières, parcs d'attraction, zones de commerce, voies d'accès, établissements d'enseignement, de santé, sociaux... Elles ne s'appliquent pas :
 - aux produits inscrits sur la liste de biocontrôle, qualifiés à faible risque ou utilisables en production biologique ;
 - aux terrains de grands jeux, de tennis sur gazons, d'hippodromes ou de golfs, pour lesquels l'interdiction a été reportée au 1^{er} janvier 2025 ;
 - aux situations mentionnées à l'article 14-4 de l'arrêté sus-mentionné.

I - Nouvelles autorisations de mise sur le marché en gamme PROFESSIONNELLE

Nom du produit	N°AMM	Fonction	Cultures (*)							Substances actives	Formulation	Date de la décision
			GC	A	V	D	L	O	ZNA			
ACLON	2220155	Herbicide	X			X	X			aclonifène	Suspension concentrée	08/04/2022
BRANDO	2220249	Herbicide	X							napropamide, quinmérac	Suspension concentrée	03/05/2022
CLAYTON AUGUSTA	2220298	Fongicide	X			X	X			azoxystrobine	Suspension concentrée	22/04/2022
CLAYTON FLORIN	2220181	Herbicide	X			X	X			fluroxypyr-méptyl	Concentré émulsionnable	08/04/2022

Nom du produit	N°AMM	Fonction	Cultures (*)							Substances actives	Formulation	Date de la décision
			GC	A	V	D	L	O	ZNA			
DITHIAFIN	2220182	Fongicide		X						dithianon	Granulé dispersable	08/04/2022
ENRAPTA LOBESIA PRESS	2220334	Attractif phéromone (confusion sexuelle)			X					(E,Z)-7,9-dodécadien-1-yl acétate	Suspension de capsules	29/04/2022
ENRAPTA TUTA PRESS	2220335	Attractif phéromone (confusion sexuelle)					X			(E,Z,Z)-3,8,11-tétradécatrien-1-yl acétate + (E,Z)-3,8-tétradécadien-1-yl acétate	Suspension de capsules	29/04/2022
LARGO	2220167	Régulateur de croissance							X	acide gibbérellique	Granulé soluble dans l'eau	15/04/2022
LS CLOMAZ	2220213	Herbicide	X			X	X			clomazone	Suspension de capsules	07/04/2022
MONALIZA 250 SC	2220129	Fongicide	X				X			azoxystrobine	Suspension concentrée	08/04/2022
READY	2220183	Herbicide	X	X	X	X	X			propaquizafop	Concentré émulsionnable	08/04/2022
TORSO	2220272	Herbicide	X							napropamide, métazachlore, quinmérac	Suspension concentrée	14/04/2022
VELOURS	2220168	Fongicide	X			X				soufre	Suspension concentrée	15/04/2022

(*) GC : grandes cultures
L : cultures légumières

A : arboriculture
O : cultures ornementales

V : viticulture
ZNA : zones non agricoles

D : cultures porte graines, cultures tropicales, plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires

II- Modifications d'autorisations majeures (renouvellements d'AMM, extensions d'usages...)

Nom du produit	N°AMM	Fonction	Substances actives	Gamme d'usages	Nature de la modification	Date de la décision
ACELEPRYN	2200304	Insecticide	chlorantraniliprole	Professionnel	Modification des conditions d'emploi	08/04/2022
ARCHITECT	2210109	Régulateur de croissance, fongicide	pyraclostrobine, prohexadione-calcium, mépiquat	Professionnel	Modification des conditions d'emploi	02/05/2022
AUREO SHIELD	2180042	Fongicide	<i>Aureobasidium pullulans</i> souche DSM 14940, <i>Aureobasidium pullulans</i> souche DSM 14941	Professionnel	Modification des conditions d'emploi	11/04/2022

Nom du produit	N°AMM	Fonction	Substances actives	Gamme d'usages	Nature de la modification	Date de la décision
BANOLE	9000112	Adjuvant pour bouillie : fongicide, insecticide	huile de paraffine (CAS n°64742-46-7)	Professionnel	Modification des conditions d'emploi	29/04/2022
BLOSSOM PROTECT	2110079	Bactéricide, fongicide	<i>Aureobasidium pullulans</i> souche DSM 14941, <i>Aureobasidium pullulans</i> souche DSM 14940	Professionnel	Modification des conditions d'emploi	11/04/2022
BOTECTOR	2120082	Fongicide	<i>Aureobasidium pullulans</i> souche DSM 14940, <i>Aureobasidium pullulans</i> souche DSM 14941	Professionnel	Modification des conditions d'emploi	11/04/2022
FB FE9901 OD	2200569	Insecticide	<i>Paecilomyces fumosoroseus</i> souche FE 9901	Professionnel	Modification des conditions d'emploi	02/05/2022
GEOXE WG	2110147	Fongicide	fludioxonil	Professionnel	Extension usage majeur	07/04/2022
LIBERATE	2100072	Adjuvant pour bouillie : de régulateur de croissance, herbicide et insecticide	lécithine de soja (CAS n° 8002-43-5)	Professionnel	Renouvellement décennal	21/03/2022
OROCIDE	2180631	Insecticide, acaricide, fongicide	huile essentielle d'orange	Professionnel	Extension usage majeur	21/03/2022
REVYSTAR	2190509	Fongicide	méfentrifluconazole	Professionnel	Extension usage mineur	08/04/2022
ROTSTOP	2120176	Fongicide	<i>Phlebiopsis gigantea</i> souche VRA 1835	Professionnel	Réexamen suite à réapprobation d'une SA	29/04/2022
SERENADE ASO	2180404	Fongicide	<i>Bacillus subtilis</i> souche QST 713	Professionnel	Modification des conditions d'emploi	08/04/2022
SITOFEX	2120074	Régulateur de croissance	forchlorfénuron	Professionnel	Réexamen suite à réapprobation d'une SA	08/04/2022

- Pour retrouver les **conditions d'autorisations** (cultures concernées, bio-agresseurs cibles, conditions d'emploi), consulter le texte intégral de la décision sur le [registre des décisions](#) ; une requête sur le nom du produit ou le numéro d'AMM permet d'accéder aux documents, ou consulter le site [E-Phy](#), catalogue des autorisations ;
- Pour consulter les décisions liées à des **dérogations temporaires (dites 120 jours)**, consulter le [site du ministère chargé de l'agriculture](#) ;
- Pour connaître les produits inscrits sur la **liste des produits de biocontrôle**, consulter la [note de service DGAL/SDSPV/2022-402 du 20 mai 2022](#) publiée au bulletin officiel du ministère chargé de l'agriculture ;
- Pour retrouver les listes détaillées des **produits retirés et les délais de grâce** associés, consulter les actualités du site [E-Phy](#) ;
- Pour retrouver toutes les informations sur les **substances actives** et la réglementation européenne associée, consulter [EU Pesticides database](#).